

16^{ème} TOURNOI NATIONAL du TTC ARLES 8 MAI 2017

LIGUE PACA DE TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DU TOURNOI

CHANGEMENT EXCEPTIONNEL DE GYMNASE POUR CAUSE D'ELECTIONS PRESIDENTIELLES

COMPLEXE LOUIS BRUN, QUARTIER BARRIOL, AVENUE LOUIS VISSAC 13200 ARLES

Article 6 :

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7 :

Les joueurs perdants seront tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 :

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles jaunes ou blanches.

Article 9 :

La présentation de la licence avec certification médicale sera obligatoire.

Article 10 :

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte pendant toute la durée du tournoi.

Article 11 :

Le tirage au sort public sera effectué au gymnase LOUIS BRUN (Route de Port Saint Louis - Barriol - 13200 ARLES) le Samedi 6 mai à 11h, par les juges arbitres Philippe BAUDET (JA3) et Gérard ESPIE (JAN).

Article 12 :

Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 13 :

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 14 :

MONTANT DES ENGAGEMENTS : 8 Euros pour tous les tableaux.

Toute personne qui s'inscrira dans trois tableaux aura une réduction de 2 Euros (**soit 22€ les 3 tableaux**).

Il vous est rappelé que chaque joueur doit donner son N° de licence lors de l'inscription.

Article 15 :

Les engagements devront parvenir le Vendredi 5 mai 2017 à 20h00 dernier délai.

Soit par téléphone à Nicolas KOWALCZYK **07.77.37.78.06 (sms de confirmation envoyé)**

Soit par mail : tccarles13@gmail.com (**mail de confirmation envoyé**)

Article 16 :

Le challenge du nombre sera décerné au club ayant le plus d'engagés.

Article 17 :

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 :

Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 19 :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, si "faute de participants".

Article 20 :

Tous les tableaux seront limités à 87 joueurs, sauf les tableaux « toute séries » et handicap.

